

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2018

DATE DE LA CONVOCATION	29 janvier 2018
DATE D’AFFICHAGE	29 janvier 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	10
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	1
- AYANT DONNÉ POUVOIR	0
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le mardi six février deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (10) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (0) :
- N’ayant pas donné pouvoir (1) : Virginie BARTHELEMY.

Nombre de votants : 10.

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Objet : N°4 – Aménagement du territoire – Avis sur la demande d’autorisation relative à l’aménagement de la prise d’eau de la centrale de Saint-André-d’Embrun, située sur la commune de Crévoux.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Un dossier de demande d’autorisation relatif à l’aménagement de la prise d’eau de la microcentrale de Saint-André-d’Embrun, située sur la commune de Crévoux, a été présenté le 28 juin 2017, auprès des services de la Préfecture des Hautes-Alpes, par la commune de Saint-André-d’Embrun.

Une enquête publique, préalable à l’autorisation, a été prescrite par arrêté préfectoral du 8 décembre 2017. Cette enquête publique s’est déroulée du 9 au 23 janvier 2018 inclus.

En application du code de l’environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d’autorisation dès l’ouverture de l’enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d’enquête publique.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

10 voix pour

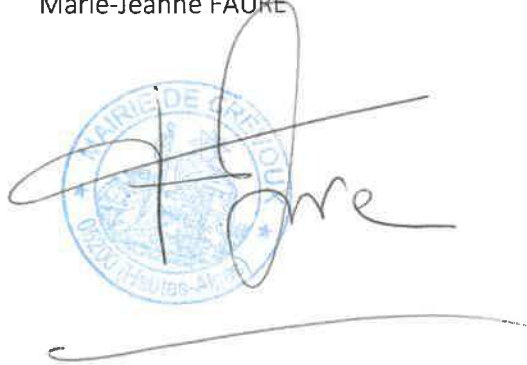
0 voix contre

0 abstentions

Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation relative à l'aménagement de la prise d'eau de la centrale de Saint-André-d'Embrun, située sur la commune de Crévoux.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Jeanne FAURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie-Jeanne Faure', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CREVOUX' at the top and '020210198-21' at the bottom. A long horizontal line is drawn below the signature.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2018

DATE DE LA CONVOCATION	29 janvier 2018
DATE D’AFFICHAGE	29 janvier 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	10
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	1
- AYANT DONNÉ POUVOIR	0
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le mardi six février deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (10) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (0) :
- N’ayant pas donné pouvoir (1) : Virginie BARTHELEMY.

Nombre de votants : 10.

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Objet : N°5 – Finances locales – Règlement de facture de fonctionnement – L’Auberge.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La commune d’Embrun met gracieusement à la disposition de la commune de Crévoux, ses employés municipaux pour la pose et la dépose des illuminations.

Il est donc proposé de régler la facture du restaurant L’Auberge, d’un montant de 56,50 €, correspondant au repas pris par les employés municipaux de la commune d’Embrun lors de la dépose des illuminations.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

- 10 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

Donne son accord pour le règlement de la facture du restaurant L’Auberge, d’un montant de 56,50 €, correspondant au repas pris par les employés municipaux de la commune d’Embrun lors de la dépose des illuminations.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Jeanne FAURE



M. Faure

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Faure', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GREY... 05100 Haults-Als...' and a central emblem. The signature is written in a cursive style and is underlined.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2018

DATE DE LA CONVOCATION	29 janvier 2018
DATE D’AFFICHAGE	29 janvier 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	10
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	1
- AYANT DONNÉ POUVOIR	0
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le mardi six février deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (10) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (0) :
- N’ayant pas donné pouvoir (1) : Virginie BARTHELEMY.

Nombre de votants : 10.

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Objet : N°6 – Finances locales – Attribution d’une subvention à l’association Fées d’Hiver pour l’organisation du parcours des fées 2018.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La commune a été sollicitée, comme chaque année, par l’association Fées d’Hiver, pour l’attribution d’une subvention dans le cadre de l’organisation du Parcours des Fées durant la saison estivale 2018, sur le territoire de la commune. Le montant demandé est 2 000 €.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par
8 voix pour
2 voix contre (Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE)
0 abstentions

Décide d’attribuer une subvention de 2 000 € à l’association Fées d’Hiver pour l’organisation du Parcours des Fées qui se déroulera durant la période estivale 2018, sur la commune de Crévoux.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Jeanne FAURE

